

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 28 (1914)
Heft: 1

Artikel: Les sceaux communaux vaudois
Autor: Ruchet, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 33
Widen.



Fig. 34
Siegel des Ritters Wernher II.
von Wolen 1313 II. 5.



Fig. 35
Wappen der Herren
von Wolen.

durch Dekret vom 23. X. 1823 der Hof Harzrüti zugeteilt, durch Dekret vom 29. X. 1912 aber die politische und ortsbürgerliche Vereinigung mit der Gemeinde Anglikon (1263 Anglincon, im Habsb. Urbar zum A Villmergen gehörig) verfügt, die bisher im Siegel ein Hexagramm mit einem Stern im Sechseck geführt hatte. Anglikon gehört zur Pf Villmergen (s. dort).

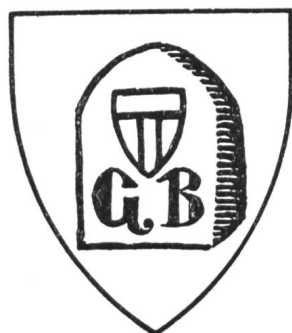


Fig. 36
Zufikon (Vorschlag).

Zufikon (Acta Mur. Zuffikon, 1353 Zuffikon; im Habsb. Urbar nicht genannt, zerfiel in Unter- und Ober-Z., wobei Unter-Z. ganz und Ober-Z. teilweise zur Grafschaft Baden, A Rohrdorf, der andere Teil von Ober-Z. aber ins Kelleramt [niedereres Amt] gehörte; 1275 MK, D Bremgarten, AD Aargau, B Konstanz; seit 1828 zum reorg. B Basel und LK Bremgarten gehörig), dessen Ortsbürgerschaft durch Dekret vom 23. X. 1823 der Stigelenhof zugeteilt ward, führte bisher kein Wappen. Da durch das Dorf eine alte, oft umstrittene Grenze ging, liesse ein weisser Markstein in rot sich rechtfertigen.

Les sceaux communaux vaudois,

par Charles Ruchet.

Il y a quelque douze ans, le Département de l'Instruction publique des Cultes du Canton de Vaud nous chargeait de réunir sous forme d'empreintes en cire, la collection des sceaux aux armes des communes vaudoises. En 1902, nous publions dans les *Archives héraldiques* le catalogue raisonné de cette collection avec une introduction où, entre autres, nous engageons nos lecteurs à nous signaler les sceaux qui auraient échappé à nos investigations. Cet appel a été entendu. Quelques uns, ce dont nous leur exprimons ici notre vive reconnaissance,

¹ vgl. Merz a. O. II 611.

nous ont obligeamment communiqué des sceaux-empreintes, voire des sceaux-types d'un réel intérêt. Nous avons poursuivi, de notre côté, nos recherches, et non tout à fait en vain. Inutile de dire que la liste de nos sceaux communaux est encore incomplète. Un nombre de communes plus grand que nous ne le supposions tout d'abord, possédaient un sceau à leurs armes avant l'adoption du type uniforme actuellement en usage. Toutefois le résultat atteint à ce jour peut-être considéré comme encourageant. La diffusion de notre modeste étude de 1902 tirée et brochée à part et mise en vente par la maison d'édition Payot à Lausanne, n'a sans doute pas été étrangère à l'intérêt qui s'est éveillé et manifesté dans le public pour les sceaux de nos communes vaudoises. Quelques sceaux-types ont réintégré leur domicile grâce à la bonne volonté de leurs propriétaires d'occasion; d'autres, considérés comme perdus, ont été retrouvés après de patientes recherches. Telle commune ne possédant pas de sceau à ses armes a cru devoir combler cette lacune; telle autre, émue à jalousie, s'est donné des armes en attendant sans doute de les faire graver sur le métal. Nous ne désapprouvons pas ce geste, loin de là; seulement nous ne saurions assez recommander aux autorités communales qui seraient tentées de l'imiter, de ne le faire qu'à bon escient, et après s'être entourées des lumières et des directions des gens du métier qui, par surcroît, sont généralement des gens de goût.

Cela dit, nous commençons la description des sceaux qui sont parvenus à notre connaissance depuis la publication de notre dernier ouvrage, en suivant le même ordre que précédemment, soit en adoptant la division par districts.

Aigle.

CONSEIL COMMUNAL BEX entre un filet double, en bordure, et un filet simple. Le 3^e mot de la légende, séparé des deux autres par des fleurons, se lit en sens inverse dans la partie inférieure du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu de forme anglaise (écu français moderne évasé à sa partie supérieure) aux armes de la commune, sommé de la lettre B surmontée elle-même d'une couronne à cinq perles d'où partent des lambrequins à l'état rudimentaire et dans le sens horizontal. La couronne est surmontée à son tour d'une banderole où se trouve répété en lettres capitales le nom de la commune. L'écu est soutenu de deux rameaux de vigne passés en sautoir et reliés par un nœud de ruban.

Nous avons ici une variante¹ des armes qui figurent dans l'ancien sceau. Le bélier n'est plus *contourné*; au lieu d'être *passant*, il est *saillant*. La *terrasse* a été supprimée, et le nombre des rais de l'étoile réduit à cinq. Les émaux ne sont pas indiqués.

¹ Nous signalons pour mémoire deux autres variantes relevées sur les channes et sur le plat de communion de l'Eglise paroissiale. Sur celui-ci est gravé un écu ovale avec ses accessoires portant *d'azur à la lettre B d'argent surmontée d'une couronne*. Sur les channes nous avons un écu également ovale portant *de gueules à la bande d'azur chargée d'un bélier de sable*. Une brisure des armes de la République de Berne! — Ces étains datent du XVIII^e siècle. Le plat porte le millésime 1773.

Sceau de date récente. Orbic. Diam.: 0^m034. Timbre humide. Archives communales de Bex.

SCEAV · DV · MANDEMENT · D'OLLON. Nous avons déjà décrit ce sceau d'après une empreinte en cire. Le type qui se compose d'une lourde poignée en fer à laquelle est fixée une matrice en argent de 2^{mm} d'épaisseur, a été retrouvé par M. le syndic A. Greyloz peu après la publication de notre ouvrage, et déposé aux archives communales d'Ollon (fig. 37). Ce sceau doit avoir été détourné de sa destination primitive par quelque vandale, à en juger par les outrages qu'il a subis, et qui ne sont certainement pas imputables au *tempus e* — *dax rerum* du poète.



Fig. 37

Aubonne.

SCEAV · POVR · LA · VILLE · D'AVBONNE. Au sujet de ce sceau que nous décrivions d'après l'ouvrage de de Mandrot (Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, vol. III, livr. IV) (fig. 38), nous disions ceci: « Nous avons vu un sceau tout à fait semblable, mais de moindre diamètre, au bas d'un acte du commencement du XVIII^e siècle. Serait-ce peut-être le même que celui qui est reproduit par cet auteur, mais agrandi par lui, procédé dont il est coutumier et grâce auquel les détails du dessin peuvent être rendus avec plus d'exactitude et d'une manière plus visible? » Nous faisons ici amende honorable. L'auteur précité n'est pas du tout coutumier de ce dont nous l'accusons. Aubonne peut très bien avoir employé simultanément, à l'instar d'autres villes, deux sceaux de diamètre différent et de même type. Il est probable que



Fig. 38

le sceau que nous avons vu plaqué au bas d'un acte du commencement du XVIII^e siècle, était le *sceau ordinaire*, et que pour les actes d'une certaine importance, l'on se servait du *grand sceau* dont le dessin nous a été conservé par de Mandrot. Celui-ci doit avoir reproduit ses sceaux en grandeur naturelle.



Fig. 39

S. DE LA COMMUNE DE GIMEL entre deux filets. La légende a pour signe initial une étoile à cinq rais. Capitales romaines (fig. 39).

Dans le champ, un écu dit français (carré long terminé à sa base par une accolade) au type des *Gémeaux*. Ce signe du Zodiaque a sans doute pour but de rappeler la *Villa gemella*, le plus ancien nom sous lequel Gimel nous soit connu. Pas d'émaux indiqués. L'espace du champ laissé libre par l'écu est très sobrement orné.

Date du XVIII^e siècle.

Orbic. Diam.: 0^m028. Empreinte en cire rouge plaquée au bas d'un acte portant la date du 9 décembre 1750. Communiqué par M. Marc Henrioud à Berne.

Avenches.

CONSTANTINE. Au pourtour, un grênetis doublé d'un filet. La légende se lit dans la partie supérieure du sceau. Capitales romaines (fig. 40).



Fig. 40

Dans le champ, un écu de style Louis XIV surmonté d'une coquille et entouré de feuillages dans lesquels passe une guirlande de fleurs, aux armes de la commune, sans indications d'émaux¹.

Date du XVIII^e siècle.

Ovale. Diam.: 0^m025 × 0^m027. Acier. Le type qui se trouve entre les mains de l'auteur du présent travail, sera incessamment déposé au Médailleur cantonal.

CVDERFIN (sic) dans une banderole à la partie supérieure du sceau. Cordon au pourtour. Capitales romaines (fig. 41).



Fig. 41

Dans le champ, un écu de style Renaissance aux armes de la ville² sans hachures.

Orbic. Diam.: 0^m032. Moulage d'une empreinte plaquée au bas d'un acte datant de 1744.

CVDREFIN. Filet en bordure. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu de style Louis XV aux armes communales³, surmonté d'une couronne comtale, supporté à gauche par un lion. A droite, un lion couché. Dans la partie inférieure du sceau, une banderole portant le nom de la ville.

Ovale. Diam.: 0^m030 × 0^m038. Empreinte plaquée au bas d'un acte portant la date du 4 février 1755, et formée d'une oublie recouverte d'un carré de papier. Communiquée par M. Marc Henrioud à Berne.

FAOVG à la partie supérieure du sceau entre deux roses à six feuilles. Grênetis au pourtour. Capitales romaines.

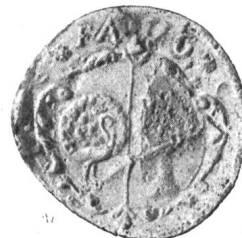


Fig. 42

Dans le champ et dans un cartouche orné, un écu ovale aux armes de la commune⁴, sans indication d'émaux (fig. 42).

Plaqué au bas d'un acte datant de 1713.

Orbic. Diam.: 0^m030. Moulage communiqué par M. Marc Henrioud à Berne.

¹ De — à une massette de —. Il est possible que le champ soit d'argent et la plante au naturel. — A vrai dire, d'après le dessin du sceau que nous avons sous les yeux, il s'agirait plutôt d'une branche de rosier en pal avec deux paires de feuilles opposées et une feuille terminale. Mais on a généralement adopté la *massette* à l'instar du village et ancien baillage de St-Aubin situé tout près de Constantine et comme lui au bord des marais de la Broie où la *Typha latifolia* abonde, où, tout au moins, elle abondait avant la canalisation de cette rivière et la correction des eaux du Jura.

² Parti de gueules et d'argent à un poisson d'azur en fasce brochant sur la partition.

³ Nous avons ici une variante erronée de ces armes, soit un parti d'azur et de gueules à un poisson etc.

⁴ Parti de — au paon rouant de —, et de — au chêne de —.

Nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici quelques lignes d'un article dû à la plume de M. Fréd. Th. Dubois et publié dans les Archives héraldiques (1904, page 80):

«Le premier parti est-il une arme parlante? Le nom allemand de ce village *Pfauen* signifie paon. Le chêne doit probablement symboliser la forêt des Grangettes, un riche domaine concédé à la commune par les évêques déjà au XV^e siècle, et dont les droits de propriété ont été la cause de longues querelles et procès. Quelques étymologistes français font venir le nom de Faoug du latin *fagus*, le hêtre. L'arbre du deuxième parti doit-il plutôt représenter un hêtre? Nous aurions ainsi une double arme parlante, bien faite pour contenter les étymologistes des deux langues.»

«Quels étaient les émaux de ces armes? Nous n'avons pu les découvrir. Il est probable qu'ils étaient les mêmes que ceux de l'évêché de Lausanne *parti d'argent et de gueules*; la plupart des localités faisant partie des terres de l'évêché portaient ces deux émaux. Le paon et l'arbre étaient-ils au naturel?»

Nous trouvons ces diverses questions tranchées, heureusement selon nous, dans le sceau que la commune de Faoug a fait confectionner récemment, et dont nous donnons plus loin la description.



Fig. 43

· COMMUNE · DE · FAOUG · En bordure, cordon doublé d'un filet. Les mots de la légende sont séparés par des points. Capitales romaines (fig. 43).

Dans le champ, un écu français, forme ancienne, aux armes de la commune avec l'indication des émaux. Afin de donner satisfaction aux étymologistes, on a substitué un *hêtre* au chêne du sceau précédent. En outre, on a placé le paon sur une *terrasse de sinople*, et terrassé de ce même émail l'arbre du second parti.

Nous félicitons vivement les autorités communales de Faoug d'avoir fait appel dans ces circonstances aux lumières d'un héraldiste doublé d'un dessinateur expert. L'exemple est à imiter. A prendre également pour modèle le dessin de l'écu si gracieux et si simple, et la forme des lettres de la légende qui s'harmonise parfaitement avec le tout.

Orbic. Diam.: 0^m030. Timbre humide. Archives communales de Faoug.

Cossonay.

SIGILLVM VILLÆ DE COSSONAY. Ce sceau a déjà été décrit dans notre précédente étude. Si nous y revenons, c'est simplement pour en préciser la date.

Nous estimions que de Mandrot dans son ouvrage sur *Les Sceaux historiques du Canton de Vaud* faisait remonter ce sceau trop haut en lui assignant le XVI^e siècle, et nous disions les raisons que nous avons de le croire. Nous étions dans le vrai ainsi que le prouvent les renseignements qui nous sont parvenus depuis. Au surplus, nous pensons intéresser nos lecteurs en leur faisant

connaître par qui et dans quelles circonstances le sceau qui nous occupe a été offert à la ville de Cossonay.

D'après une communication de M. le docteur Meylan à Lutry, ce sceau fut donné à la ville en 1697 par noble François Charrière, capitaine d'une compagnie au service de France et frère du châtelain de Cossonay. M. William Charrière de Sévery confirme ce renseignement dans une notice biographique qu'il a présentée sur son ancêtre dans la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande du 23 mars 1904. François Charrière, né en 1671, fut officier au service de France, puis officier de l'armée anglaise en Pensylvanie, et se distingua dans nombre de campagnes. Avant de partir pour l'Amérique, il avait fait une brève apparition à sa terre de Mex. Le Conseil de Cossonay lui fit don à cette occasion de six sacs d'avoine pour ses chevaux. François Charrière offrit en retour un *cachet d'argent* à MM. les Conseillers.

COMMUNE D'ECLEPENDS. Filet au pourtour. La légende se lit dans la moitié inférieure du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, une barque à fond plat portant une « fuste » couchée, le tout dans un encadrement formé d'un rameau de vigne (fig. 44).

Date du commencement du XIX^e siècle.

Nous n'avons pas ici des armoiries proprement dites, mais notre sceau présente de l'intérêt à un autre titre. Cette *fuste* nous rappelle qu'au commencement du siècle dernier, la principale occupation des habitants de ce village consistait dans le voiturage des vins de La Côte à Entreroches, d'où ils étaient expédiés par le canal de ce nom à destination d'Yverdon et de la Suisse allemande.

Orbic. Diam.: 0^m033. Cuivre jaune. Archives communales d'Eclépens.

[à suivre].



Fig. 44

Wappen eines Präzeptors des St. Antoniusordens in Basel,

von W. R. Staehelin.

Als im 11. Jahrhundert in ganz Europa und besonders häufig in Frankreich eine typhöse Krankheit auftrat, durch welche, wenn nicht schnell geheilt, die Glieder schwarz und trocken, vom Brande heimgesucht und unwiederbringlich verloren waren, die sogar sehr häufig den Verlust des Lebens nach sich zog, wallfahrteten viele hilfesuchend nach Saint-Didier-de-la-Mothe, wo die Gebeine des hl. Antonius ruhten. — Dieses pestartige Übel wurde Antoniusfeuer, heiliges Feuer, höllisches Feuer genannt und wurde der hl. Antonius besonders gegen dasselbe angerufen. — Zwei Edelleute, Gaston und sein Sohn Guerin, welche Heilung dort gefunden hatten, gründeten aus Dankbarkeit an diesem Wallfahrtsort mit ihrem Vermögen ein Spital und eine Bruderschaft und dienten dort selbst